



Commission économique pour l'Europe**Conférence des Parties à la Convention
sur les effets transfrontières des accidents industriels****Dixième réunion**

Genève, 4-6 décembre 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Représentation et pouvoirs**État de la ratification de la Convention et du Protocole sur
la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages
causés par les effets transfrontières d'accidents industriels
sur les eaux transfrontières****Rectificatif****Tableau 1**

*Après Bosnie-Herzégovine, dans la colonne « Autorité compétente désignée », au lieu de
Oui, lire Non*

Après Canada, dans la colonne « Autorité compétente désignée », au lieu de Oui, lire Non

Après Islande, dans la colonne « Autorité compétente désignée », au lieu de Oui, lire Non

Après Irlande, dans la colonne « Autorité compétente désignée », au lieu de Oui, lire Non

Après Israël, dans la colonne « Autorité compétente désignée », au lieu de Oui, lire Non

Après Kazakhstan, dans la colonne « Point de contact désigné », au lieu de Non, lire Oui

Après Malte, dans la colonne « Autorité compétente désignée », au lieu de Oui, lire Non

Après Ukraine, dans la colonne « Autorité compétente désignée », au lieu de Non, lire Oui

*Après États-Unis d'Amérique, dans la colonne « Autorité compétente désignée », au lieu
de Oui, lire Non*

*Après Nombre total (signature, ratification ou désignation), dans la colonne « Autorité
compétente désignée », au lieu de 52, lire 46*

*Après Nombre total (signature, ratification ou désignation), dans la colonne « Point de
contact désigné », au lieu de 43, lire 44*

